



COMMUNE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera soumis au vote par le Conseil Municipal le 2 avril 2025.

Il pourra être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la Ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 26 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De mettre en œuvre les projets du programme municipal ;
- De continuer à améliorer l'attractivité de la Ville et le cadre de vie des Bolbécais ;
- De rénover notre patrimoine bâti pour réduire les coûts de fonctionnement ;
- De contenir et maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune : les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts de la fiscalité directe locale, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'établissent à 17 096 609,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les dépenses en énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel sont estimées à 9 191 975,00 euros sur un montant total **des dépenses réelles de fonctionnement 2025 de 16 046 051,00 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement auquel on additionne le résultat 2024 de la même section constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

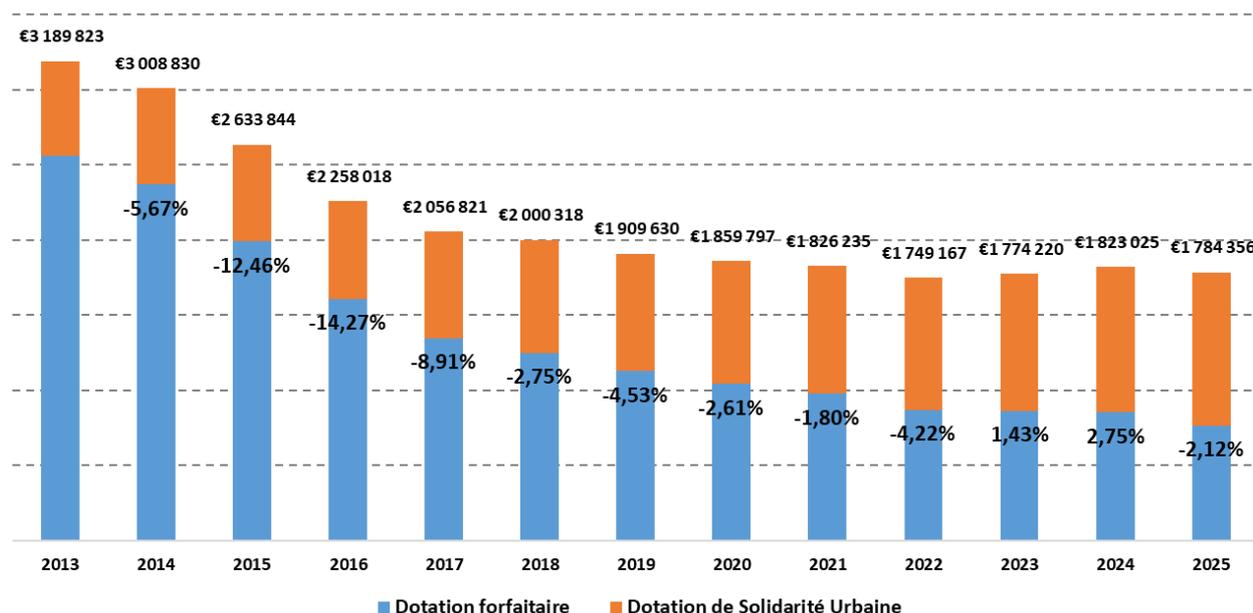
Au budget 2025, l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement s'élève à 1 882 299,20 euros.

Les recettes de fonctionnement des villes restent fragiles. Elles diminuent à la suite de la mise en place des mesures d'économies prévues par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2025 au travers laquelle les collectivités territoriales sont mises à contribution à hauteur de 2,2 milliards d'euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts de la fiscalité directe locale : Taxe d'habitation et Taxes foncières (Montant perçu en 2024 : 5 159 711 euros - Montant prévisionnel en 2025 : 5 223 559 euros) ;
- Les dotations versées par l'État ;

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
 - 2021 : 482 636,96 euros
 - 2022 : 589 819,59 euros
 - 2023 : 556 410,04 euros
 - 2024 : 271 701,59 euros
 - 2025 : 602 817,00 euros (Prévision)

b) Les dépenses de la section par chapitre :

CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	BP 2024	INSCRIPTIONS GLOBALES 2024	CA 2024 PROVISoire	BP 2025 ESTIMATION
011 Charges à caractère général	4 328 481 €	4 348 916 €	4 328 548 €	4 331 470 €	3 794 982 €	4 092 513 €
012 Charges de personnel	8 429 175 €	9 050 075 €	9 321 994 €	9 323 124 €	9 123 074 €	9 191 975 €
014 Atténuations de produits	24 209 €	25 251 €	23 705 €	27 402 €	27 253 €	53 888 €
65 Autres charges de gestion courante	2 062 940 €	2 110 204 €	2 340 410 €	2 498 290 €	2 436 564 €	2 556 810 €
66 Charges financières	164 937 €	178 533 €	162 428 €	170 518 €	164 492 €	145 865 €
67 Charges exceptionnelles	31 272 €	305 €	5 000 €	5 000 €	1 998 €	5 000 €
Total dépenses réelles	15 041 013 €	15 713 284 €	16 182 085 €	16 355 804 €	15 548 363 €	16 046 051 €

Globalement, la prévision 2025 des dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution de 0,84 % par rapport au budget primitif 2024. Ce ratio s'établit à +3,20 % lorsqu'on compare les prévisions de cette année avec le réalisé 2024.

L'estimation des crédits des charges à caractère général est prudente. L'évolution modérée par rapport au réalisé 2024 tient compte de l'inflation pour certains postes comme les denrées alimentaires, d'une augmentation des cotisations en assurance, des prévisions des dépenses en énergie dont l'instabilité des prix peut impacter substantiellement le budget.

Le poste des charges de personnel a été consommé à 97,85 % en 2024 marquant ainsi la volonté de maîtriser la masse salariale. Les crédits prévisionnels 2025 tiennent compte des évolutions du taux de cotisation URSSAF (+1 pt) ainsi que du taux de la CNRACL (+4 pts).

Les autres charges de gestion courante intègrent une augmentation de la subvention au CCAS passant de 937 037 € au budget primitif 2024 (1 037 997 € en budget global 2024) à 1 116 670 € pour 2025, afin de tenir compte de l'équilibre de ses budgets annexes du Chantier d'Insertion et de la Résidence Autonomie Le Val Fleuri, mais également du nouveau budget du Centre Municipal de Santé.

c) Les recettes de la section par chapitre :

CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	BP 2024	INSCRIPTIONS GLOBALES 2024	CA 2024 PROVISoire	BP 2025
013 Atténuations de charges	85 026 €	69 105 €	65 000 €	65 000 €	39 643 €	45 000 €
70 Produits des services	589 820 €	556 410 €	574 264 €	574 264 €	271 702 €	602 817 €
73 Impôts et taxes (dont Attribution de compensation de CSA)	12 111 705 €	7 001 889 €	6 999 295 €	6 999 774 €	6 999 774 €	6 999 295 €
731 Fiscalité locale		5 493 288 €	5 320 563 €	5 323 163 €	5 425 338 €	5 413 883 €
74 Dotations et participations	3 769 119 €	4 786 474 €	4 003 710 €	4 088 601 €	4 065 990 €	3 961 554 €
75 Autres produits de gestion courante	85 263 €	235 891 €	81 633 €	105 047 €	118 426 €	69 880 €
76 Produits financiers	3 294 €	3 971 €	3 500 €	3 500 €	4 181 €	4 180 €
77 Produits exceptionnels	377 204 €	92 543 €	0 €	169 209 €	191 277 €	0 €
Total recettes réelles	17 021 431 €	18 239 571 €	17 047 965 €	17 328 558 €	17 116 330 €	17 096 609 €

La dotation forfaitaire 2025 est en diminution par rapport à 2024, inscrite à hauteur de 764 960 € contre 861 352 € l'année dernière (-11,19 %).

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation de 51 626 € par rapport à l'année dernière pour un prévisionnel 2025 à 1 019 396 €.

Les inscriptions budgétaires tiennent compte du réalisé 2024 des tendances actuelles, ainsi que des orientations nationales prévues dans la Loi de Finances 2025, pour exemples :

- Diminution des droits de mutations ;
- Suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle ;
- Diminution du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ;
- Etc.

i. La fiscalité directe locale :

Les taux 2025 de la fiscalité directe locale seront proposés à l'identique de ceux appliqués l'année dernière.

	2023		2024		Hypothèse 2025	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taxe d'habitation	909 337	15,50 %	1 026 911	15,50 %	519 100	15,50 %
Taxe Foncière Bâtie	11 598 964	57,65 %	12 095 509	57,65 %	12 496 000	57,65 %
Taxe Foncière Non Bâtie	93 294	52,79 %	98 686	52,79 %	100 000	52,79 %
Produit fiscal avant correction	6 893 497 €		7 195 038 €		7 337 195 €	
Correction sur la TFB	-1 950 178 €		-2 035 327 €		-2 113 636 €	
Produit fiscal après correction	4 943 319 €		5 159 711 €		5 223 559 €	
					+ 63 848 €	

ii. Les dotations de l'État :

DOTATIONS	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Variation 2024/2025
Dotation forfaitaire	869 282 €	863 376 €	855 255 €	764 960 €	-90 295 €
DSU	879 885 €	910 844 €	967 770 €	1 019 396 €	+51 626 €
FCTVA	11 058 €	14 110 €	28 138 €	0 €	-28 138 €
DCRTP	85 500 €	85 500 €	79 329 €	0 €	-79 329 €
FDPTP	106 749 €	107 112 €	104 990 €	71 926 €	-33 064 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 412 866 €	1 536 629 €	1 616 785 €	1 728 426 €	+111 641 €
TOTAL	3 365 340 €	3 517 571 €	3 652 267 €	3 584 708 €	-67 559 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les dépenses de la section par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves	23 450,00
Emprunts et dettes assimilés (dont cautions 1 100 €)	1 115 224,00
Immobilisations incorporelles	6 185,00
Subventions d'équipement versées	30 000,00
Immobilisations corporelles	1 156 640,00
Immobilisations en cours	175 000,00
Opérations d'équipement - PPI	2 952 878,99
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	5 659 377,99 €
Déficit d'investissement 2024 reporté	1 862 022,53
Reports de crédits 2024	404 292,76
Amortissements des subventions	9 140,00
Opérations patrimoniales	856 380,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 791 213,28 €

c) Les recettes de la section par chapitre :

CHAPITRES	MONTANTS
Dotations, fonds divers et réserves (dont taxe d'aménagement)	600 000,00
Subventions d'investissement (dont amendes de police)	893 606,00
Emprunts et dettes assimilés dont cautions (1 100 €)	2 066 548,79
Opérations pour compte de tiers	200 000,00
Cessions d'immobilisations	16 924,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	3 777 078,79 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 257 997,83
Reports de crédits 2024	1 008 317,46
Virement de la section de fonctionnement	1 309 904,20
Amortissements et provisions	581 535,00
Opérations patrimoniales	856 380,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 791 213,28 €

d) Les principaux projets pluriannuels de l'année 2025 sont les suivants :

• Construction d'une piste BMX :	904 315,62 € ;
• Restructuration de l'école primaire Claude Chapelle :	700 000,00 € ;
• Aménagement des espaces publics de la Mairie :	285 890,97 € ;
• Travaux de toiture :	260 000,00 € ;
• Friche de la fonderie du Val Ricard :	200 000,00 € ;
• Modernisation de l'éclairage public :	174 000,00 € ;
• Temple - Travaux de préservation :	40 106,00 € ;
• Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation :	23 566,40 € ;
• Réhabilitation de l'église :	50 000,00 € ;
• Réhabilitation du centre de loisirs :	30 000,00 € ;
• Modernisation de l'éclairage dans les équipements communaux :	285 000,00 €.

e) Les autres dépenses d'investissement :

• Installations de chauffage – Marché IDEX :	175 000,00 €
• Travaux de réfection des trottoirs :	100 000,00 €
• Travaux divers de voirie :	80 000,00 €
• Prémption d'une maison – secteur Chapelle Ste-Anne :	80 000,00 €
• Travaux de réfection de trottoirs CSA :	70 000,00 €
• Remise en état « Lamelle collée poutres » salle Anquetil :	55 000,00 €
• Démolition ACEREL :	50 000,00 €

- Renouvellement du parc automobile : 45 100,00 €
- Reprise d'un talus Avenue Foch : 40 000,00 €
- Aménagement du parking maison médicale : 37 000,00 €
- Vidéoprotection parking Saint-Michel : 36 000,00 €
- Travaux d'accessibilité sur la voirie : 35 000,00 €
- Dispositif ORFO : 30 000,00 €
- Travaux sur l'éclairage public – Enveloppe annuelle : 30 000,00 €
- Remplacement de 10 poteaux d'incendie : 30 000,00 €
- Passage en Led du petit terrain au stade Carlier : 30 000,00 €
- Reprise de 3 plateaux rue Gambetta / rue Thiers : 21 000,00 €
- Acquisition d'armoires pour les EPI : 20 000,00 €
- Travaux de signalisation – Enveloppe annuelle : 20 000,00 €
- Travaux urgents de toiture – Enveloppe annuelle : 20 000,00 €
- Tabarly : pose toit mono pente et bardage : 16 000,00 €
- Tabarly : Remplacement des chéneaux : 15 000,00 €
- Vidéoprotection Champ Des Oiseaux : 15 000,00 €
- Travaux de voirie, mise aux normes des bâtiments, etc.
- Mobiliers dans les écoles, équipements à la cuisine centrale, outillages, matériels informatiques, etc.

f) Les subventions d'investissement notifiées :

- Subvention pour la toiture de l'École J. Prévert :
Une subvention du Département à hauteur de : 44 699,00 €
- Subventions pour la construction d'une piste de BMX :
 - Une subvention de l'État à hauteur de : 96 000,00 €
 - Une subvention de l'Agence Régionale du Sport : 157 021,00 €
 - Une subvention de la Région Normandie à hauteur de : 117 759,00 €
 - Une subvention du Département de la Seine-Maritime : 176 638,00 €
 - Un fonds de concours de Caux Seine Agglo : 80 638,00 €
- Subvention pour la réfection du SSI de l'Esplanade :
Une subvention du Département : 19 427,00 €
- Subvention pour l'opération « Friche du Val Ricard » :
Caux Seine Agglo à hauteur de : 80 000,00 €
- Autre subvention – Point cyber au Centre social : 1 424,00 €
- Enveloppe de CSA pour la réfection de trottoirs : 70 000,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement :	17 877 003,20 €
Recettes et dépenses d'investissement :	8 791 213,28 €
Réparties comme suit :	
– Dépenses : Crédits reportés N-1 :	404 292,76 €
Nouveaux crédits :	26 263 923,72 €
TOTAL :	26 668 216,48 €
– Recettes : Crédits reportés N-1 :	1 008 317,46 €

Nouveaux crédits : 25 659 899,02 €
TOTAL : 26 668 216,48 €

b) État de la dette

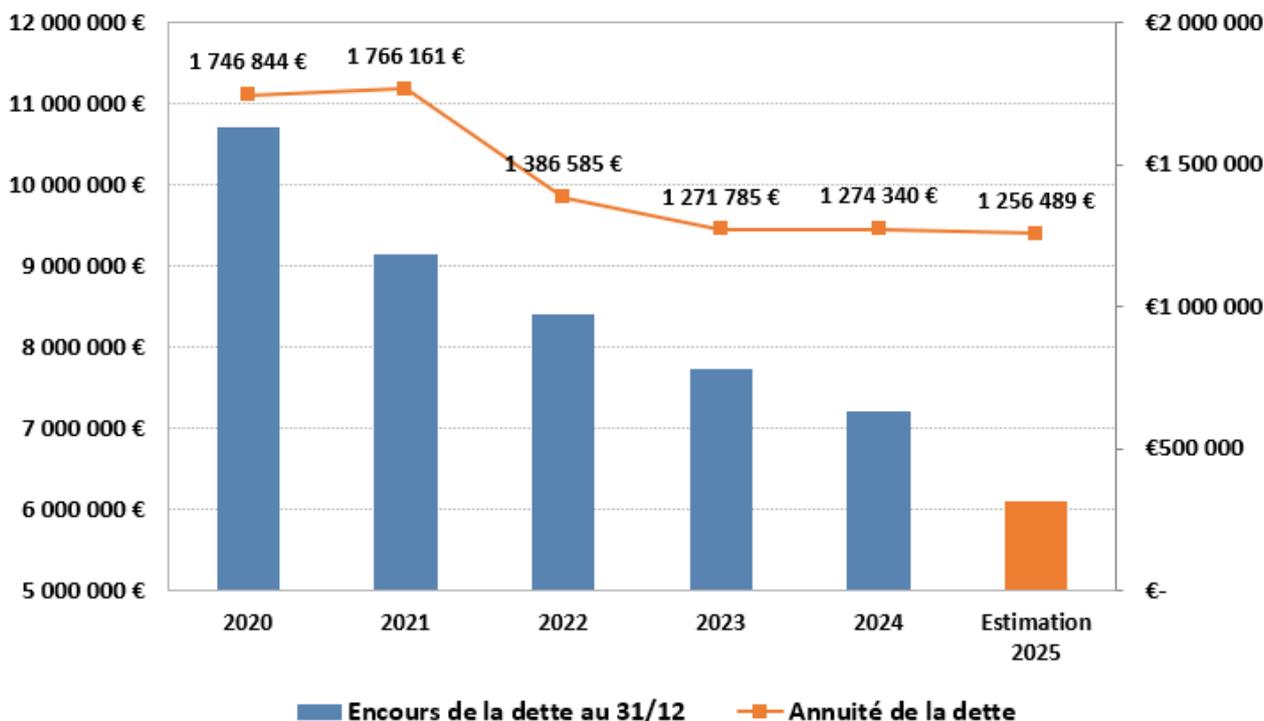
Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la Commune de Bolbec en cours de remboursement est composée de 19 lignes d'emprunt dont 18 contractés auprès d'établissements de crédits et 1 auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

Cet encours qui s'élève à **7 210 884 euros** est décomposé ainsi :

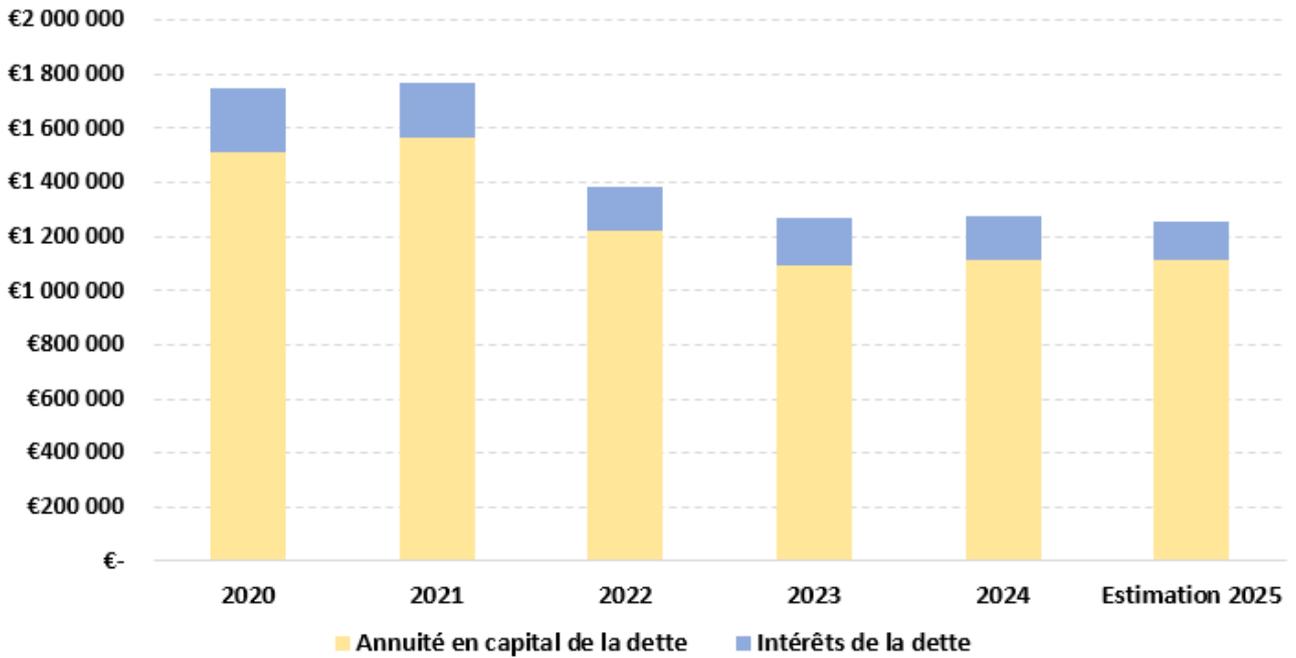
Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	6 146 068,05 €	85,23%
Livret A	653 149,52 €	9,06%
Variable	411 666,67 €	5,71%
ENSEMBLE DES RISQUES	7 210 884,24 €	100,00%

Depuis 2009, la charte de bonne conduite vise à classer les emprunts des collectivités selon leur risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 1^{er} janvier 2025, la totalité des emprunts de la Commune de Bolbec se situe selon la charte Geissler en 1A ce qui signifie qu'ils représentent un risque faible et limité pour les finances de la Ville.

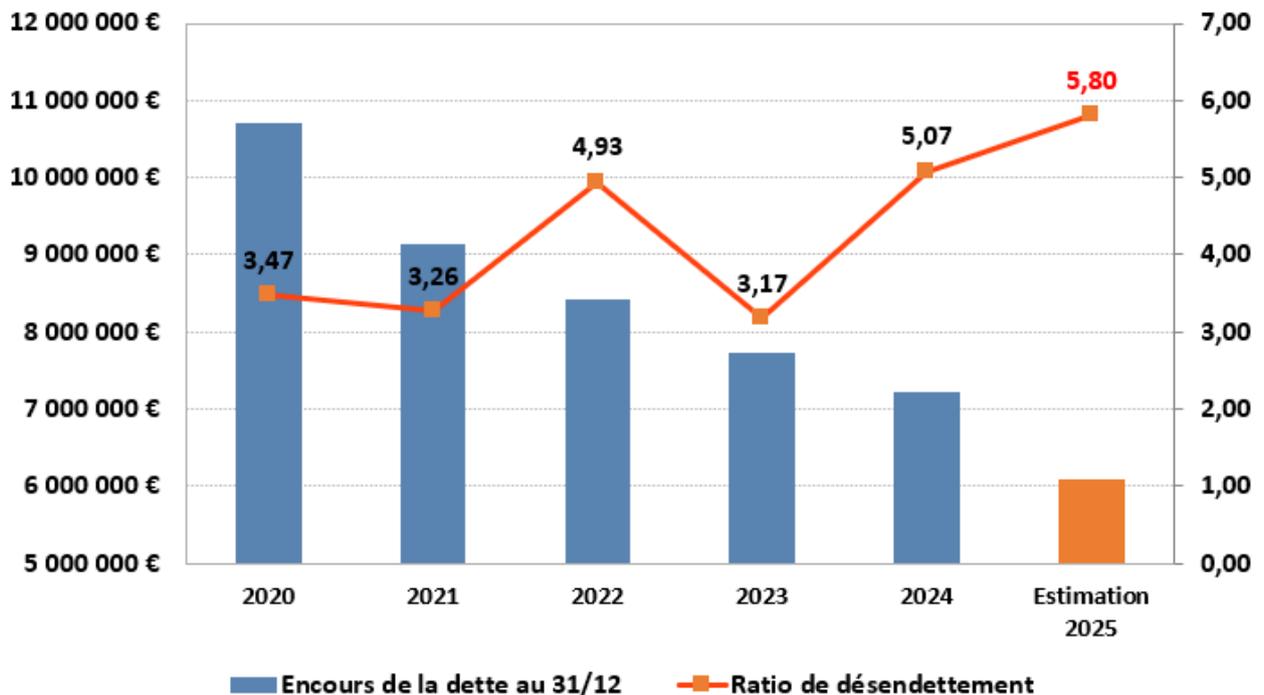


Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.

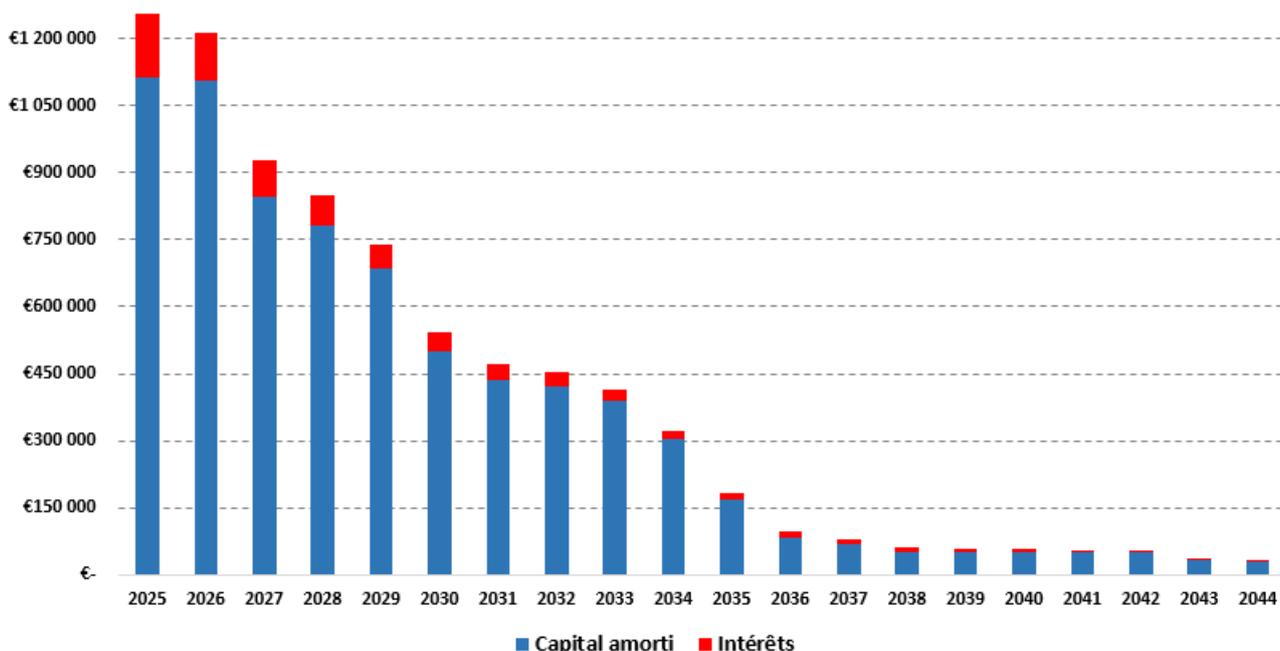


- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

SANS NOUVEL EMPRUNT EN 2025 :



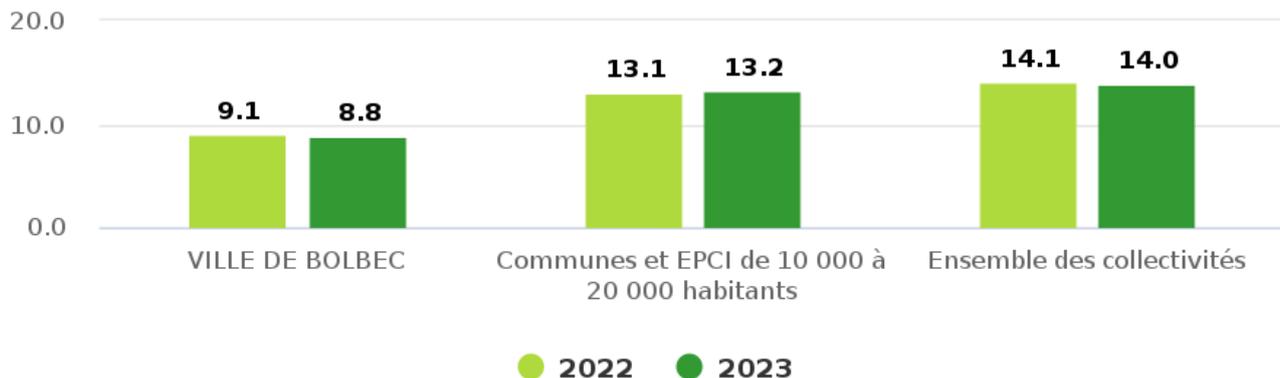
- Profil d'extinction :



- **Le taux moyen** de l'encours de la dette de la ville est inférieur à celui des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dans un contexte de crise, celui-ci s'est légèrement dégradé en 2023 du fait de l'évolution haussière des taux avec la réalisation d'un emprunt en 2022 et 2023. Toutefois, il est en deçà des taux du moment. (Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse).



- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette.



LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- A l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles.

Il est principalement constitué des redevances des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...).

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

Le budget primitif 2025 est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024.

Les crédits inscrits en section d'investissement concernent notamment des travaux d'étanchéité et d'enrobés au parking du Temple pour un montant total de **258 440,00 €**. Pour les salles, des crédits sont inscrits à hauteur de **60 000,00 €** en prévision de travaux de réfection des espaces de la salle au Champ Des Oiseaux et le remplacement des deux fours sur le même site pour un montant de **12 000,00 €**.

I. La section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS	CHAPITRES	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	100 000,00	75	Autres produits de gestion courante	83 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	002	Excédent de fonctionnement 2024	364 921,21
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	334 106,21			
042	Opérations d'ordre entre sections	11 315,00			
TOTAL		447 921,21 €	TOTAL		447 921,21 €

II. La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	MONTANTS	LIBELLES	MONTANTS
Emprunts et dettes assimilés	2 500,00	Emprunts et dettes assimilés	2 500,00
Immobilisations incorporelles	18 440,00	Virement de la section de fonctionnement	334 106,21
Immobilisations corporelles	86 381,21	Opérations d'ordre entre sections	11 315,00
Immobilisations en cours	240 600,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	50 800,82
Reports de crédits 2024	42 456,93	Reports de crédits 2024	0,00
Déficit d'investissement 2024 reporté	8 343,89		
TOTAL	398 722,03 €	TOTAL	398 722,03 €

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Les travaux ont déjà été réalisés et les comptes « s'équilibreront » lorsque toutes les parcelles auront été vendues.

Aujourd'hui, il reste 4 terrains à vendre.

DEPENSES		RECETTES	
Autres charges de gestion courante	10,00	Produits des services	134 543,11
Virement à la section d'investissement	61 355,28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28		
Déficit de fonctionnement 2024	73 177,83		
TOTAL FONCTIONNEMENT	195 898,39 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	195 898,39 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28	Virement de la section de fonctionnement	61 355,28
Déficit d'investissement reporté 2024	61 355,28	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 355,28
TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56 €	TOTAL INVESTISSEMENT	122 710,56 €
TOTAL GENERAL	318 608,95 €	TOTAL GENERAL	318 608,95 €